

## Responsabilités et missions du professeur

### Préparation à l'inspection

Le professeur joue un rôle primordial dans l'évolution de notre système éducatif et doit répondre aux besoins d'une population scolaire en constante mutation. Aider le professeur à accomplir sa tâche est au cœur de la mission des personnels d'encadrement. A cette fin, un protocole d'accompagnement et suivi des enseignants a été élaboré (circulaire de rentrée 2008).

L'inspection individuelle consiste en une observation en classe, dans le cadre des activités habituelles du professeur avec les élèves, suivie d'un entretien. Le professeur se munit des documents d'organisation du travail (progressions, planification des activités...) et de suivi des élèves (évaluation, positionnement...) pour l'ensemble des classes qu'il a en charge.

#### Pour préparer l'inspection individuelle :

- ✓ Références (disponibles sur site eduscol et site académique) à connaître :
    - circulaire n° 97-123 du 23-05-1997, les missions du professeur
    - document de l'inspection générale de septembre 1999
    - les compétences attendues du professeur
    - le référentiel des dix compétences
    - le plan de rénovation des langues
    - le Cadre Européen Commun de Référence
  - ✓ Documents à mettre à disposition de l'inspecteur :
    - synthèse concernant la classe observée, comprenant la désignation du champ professionnel, le type de formation, le niveau, le nombre d'élèves inscrits.
    - progression annuelle et cahier de textes de la classe
    - objectifs et un plan de la séquence dans laquelle s'inscrit la séance observée.
    - outils d'évaluation et résultats des élèves
    - cahiers d'élèves
    - tout document attestant de l'investissement pédagogique.
- Le professeur peut également présenter un rapport d'activités explicitant son parcours, son projet professionnel, son implication au-delà de la classe, dans l'établissement et le système éducatif.

La réunion d'équipe : en accord avec l'équipe de direction, elle a lieu soit en début de journée, soit après les inspections individuelles.

Les professeurs ont la possibilité de présenter oralement le projet "d'équipe" tout en remettant une formalisation écrite. Ce projet peut souligner les articulations des actions mises en œuvre dans le cadre disciplinaire avec le projet d'établissement, par exemple :

- aborder l'organisation des groupes de compétences, l'utilisation des technologies informatiques et du multi média, l'approche du volet « ouverture internationale », la prise en charge de l'accompagnement personnalisé, la part de l'histoire des arts dans l'enseignement des langues, les résultats des élèves et son interprétation, la question des évaluations des apprentissages, les actions de formation, l'implication de l'équipe dans des dispositifs innovants...

L'équipe prépare :

- une présentation de son action au sein de l'établissement (activités, projets...)
- les questions à aborder lors de la rencontre (interrogations, évolutions...)

A savoir : la note pédagogique est ajustée en fin d'année scolaire lors de la commission d'harmonisation. Elle est reportée sur i-prof fin Août. Elle prend effet à la rentrée suivante.